

Portes Euréliennes  
d'Île-de-France  
communauté de communes

# EXPO

## LA 2<sup>E</sup> VIE



## DE NOS DECHETS

Retrouvez toutes les informations  
du service collecte et valorisation  
des déchets ménagers

sur :

[www.porteseureliennesidf.fr](http://www.porteseureliennesidf.fr)

CITEO

Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.



## **TRIER POUR MIEUX VALORISER : LES DÉCHETS MÉNAGERS AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE"**

Chaque jour, nous produisons des déchets issus de nos activités domestiques : emballages, restes alimentaires, objets cassés ou usagés... Pourtant, ces déchets ne sont pas tous des rebuts : bien triés, ils peuvent devenir des ressources précieuses. Cette exposition vous invite à découvrir les enjeux, les pratiques et les innovations autour de la gestion des déchets ménagers, du tri à leur valorisation.

Portée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la France a engagé depuis plusieurs années un vaste chantier de modernisation du tri. L'extension des consignes de tri permet désormais à tous les citoyens de déposer tous les emballages plastiques dans le bac de tri, facilitant ainsi les gestes du quotidien et augmentant les volumes recyclables.

Le tri à la source est la première étape vers une meilleure valorisation des déchets : recyclage, compostage, valorisation énergétique... autant de solutions qui permettent de réduire l'enfouissement et les émissions de gaz à effet de serre, tout en économisant les ressources naturelles.

Mais pour que cela fonctionne, les bonnes pratiques de tri doivent être connues et appliquées par tous : bien vider les emballages, ne pas imbriquer les matériaux, respecter les consignes locales... Ces gestes simples font toute la différence.

À travers cette exposition, découvrez comment vos déchets peuvent avoir une seconde vie, et comment chacun de nous peut, à son échelle, contribuer à une gestion plus responsable et durable de nos ressources.

**TRIER, C'EST  
AGIR !!!**



# LES EXTENSIONS DES CONSIGNES DE TRI, QU'EST CE QUE C'EST ?

C'est le projet national issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Il est en place depuis janvier 2023 sur la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France.

**BON LÀ, MAINTENANT, IL FAUT QUE JE M'Y METTE SÉRIEUSEMENT...**

**À quoi il sert ?**

Il vise à simplifier le tri auprès des habitants, en effet plus besoin de trier tous les emballages ménagers, il suffit juste de tous les déposer dans le bac de tri destiné au recyclage (à l'exception du verre).



## MÉMO-TRI

**TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !**

**TOUS LES FLACONS ET BOUTEILLES EN PLASTIQUE**



**TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE**



**TOUS LES CARTONS ET PAPIERS**



**TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL**



**LES BONS RÉFLEXES**

Emballages :

- ✓ vidés
- ✓ non lavés
- ✓ non imbriqués
- ✓ en vrac

**TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE**



**JE DÉBALLE, JE TRIE, ÇA M'EMBALLE !!!**



**C'EST SIMPLE, TOUS LES EMBALLAGES VONT DANS LE BAC DE TRI**

## LES EXTENSIONS DES CONSIGNES DE TRI : COMMENT BIEN TRIER ?



### Recyclage des pots de yaourt : que faire ?

Les pots de yaourt en plastique sont souvent recyclables et peuvent être jetés dans la poubelle de tri, tout comme leurs opercules.

Aucun rinçage n'est nécessaire avant de les jeter, car le processus de recyclage gère les résidus alimentaires, mais vous devez les vider s'ils n'ont pas été entièrement consommés.

Attention : vérifiez les étiquettes, car certains pots ne sont pas recyclables. Les pots en verre, eux, doivent être jetés dans le conteneur à verre, même sales. Les couvercles en métal, eux, vont dans le bac de tri.

### Non ! On ne s'écrase pas !

Ne compressez pas vos emballages et ne les imbriquez pas les uns dans les autres : cela perturbe le tri automatique. Ce dernier repose en partie sur la taille et la forme des emballages, et devient moins efficace lorsque ceux-ci sont écrasés ou emboîtés.

**STOP!!!  
IL NE FAUT PAS ÉCRASER  
LES EMBALLAGES  
NI LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE !!!**



### Attention !!!

Ne jetez jamais les batteries, piles ou cartouches de protoxyde d'azote dans les bacs d'ordures ménagères ou de tri. Ces objets sont dangereux.

À cause de cela, de nombreux agents sont blessés chaque année et des centres de tri sont détériorés.

## LES ERREURS DE TRI COMBIEN ÇA NOUS COÛTE ?

Savez-vous que les déchets que vous déposez dans votre bac d'ordure ménagères coûtent environ deux fois plus cher que ceux que vous déposez dans votre bac de tri ?

Ils sont en effet envoyés vers une usine d'incinération. Une taxe générale sur les activités polluantes est alors appliquée (TGAP).

### Qu'est-ce qu'une erreur de tri ?

Il s'agit d'un déchet qui, par sa matière et sa composition ne peut être recyclé. Lorsque ce déchet « non-conforme » est déposé dans une poubelle de tri, il arrive au centre de tri et il est exclu mécaniquement ou manuellement par les opérateurs.

Cette erreur entraîne un coût important puisqu'elle multiplie de facto le coût de transport par deux.

**TU VOIS QUAND TU DIS  
QUE JE TE COÛTE CHER,  
C'EST COMPLÈTEMENT FAUX !!!**



**JE SUIS SÛRE  
QU'ENSEMBLE NOUS POUVONS NOUS  
AMÉLIORER !!!**



Sur le territoire de la  
Communauté de Communes  
des Portes Euréliennes  
d'Île-de-France,  
les erreurs de tri représentent  
24 % des déchets déposés  
dans le bac de tri, soit 12 kg  
par an et par habitant.



**Erreurs  
de tri :  
24 %**

# QUE FAIRE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX ET ORGANIQUES ?

## Le saviez-vous ?

L'incinération des déchets végétaux consomme beaucoup d'énergie car ils sont très humides et brûlent difficilement.

Il est donc préférable de les composter ou de les déposer en déchèterie.

**ILS SERONT VALORISÉS DE LA MEILLEURE DES FAÇONS, EN ENRICHISSANT LE SOL.**



**JE NE ME SENS PAS BIEN...  
J'AI DÙ MANGER QUELQUE CHOSE QU'IL  
NE FALLAIT PAS...**



Le composteur est un véritable ami pour les jardiniers, et pour la réduction de l'incinération des déchets ménagers.

Cependant, votre compagnon de jardin doit respecter un régime alimentaire bien précis.



Retrouvez tous les bons gestes ici !

## DÉCHETS À METTRE DANS VOTRE COMPOSTEUR

### DÉCHETS DE JARDIN

- Tontes de pelouse (en petite quantité)
- Tailles de haies (en petite quantité)
- Branchages (de petite taille ou broyés)
- Feuilles mortes (en petite quantité ou broyées)
- Mauvaises herbes (non montées en graines)
- Fanes de légumes
- Paille, foin, écorces d'arbre (broyés)

### DÉCHETS DE CUISINE

- Épluchures de fruits, et/ou de légumes
- Restes de fruits pourris ou cuits
- Marc de café et filtres, sachet de thé
- Restes de repas (légumes, pâtes, riz, pain...)
- Coquilles d'oeufs pilées

### DÉCHETS NON ALIMENTAIRES

- Fleurs fanées
- Sciure et copeaux de bois non traités
- Cendres de bois refroidies
- Essuie-tout, serviettes, mouchoirs en papier
- Papier journal

## DÉCHETS À NE PAS METTRE DANS VOTRE COMPOSTEUR

### DÉCHETS DE JARDIN

- Déchets de jardin traités chimiquement
- Déchets végétaux trop grossiers ( $\varnothing > \text{à } 2-3\text{cm}$ )
- Plantes malades
- Mauvaises herbes montées en graines
- Coupes de thuyas, de résineux et feuilles vernissées
- Terre, gravier, sable, cailloux
- Feuilles de Lauriers
- Platanes
- Noyers

### DÉCHETS DE CUISINE

- Restes de viande et de poisson (afin d'éviter les odeurs et les rongeurs)
- Os et arêtes (ou en petites quantités)
- Coquilles d'huîtres et de moules
- Produits laitiers
- Huile de friture (ou en petite quantité)
- Noyaux, coques de noix et de noisettes (ou en petite quantité)
- Pelures d'agrumes
- Thym
- Ail

### DÉCHETS NON ALIMENTAIRES

- Excréments d'animaux domestiques, litières souillées
- Poussières d'aspirateur, balayures, mégots
- Produits chimiques
- Gravats, plâtres
- Charbon de barbecue, couches-culottes, déchets médicaux
- Papiers imprimés en couleurs (prospectus, publicités)

## QUE FAIRE DES ENCOMBRANTS ET DE L'ÉLECTROMÉNAGER HORS SERVICE ?

### Le traitement des encombrants dans les communes

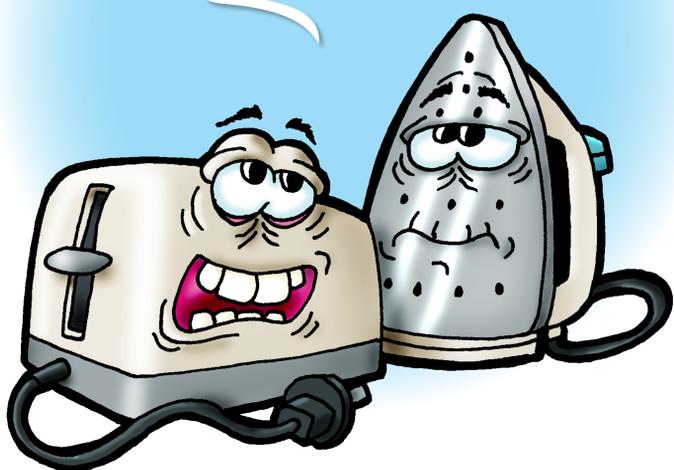
Dans les communes, le traitement des encombrants est essentiel pour garantir un cadre de vie propre et durable. Les encombrants sont des déchets volumineux qui ne peuvent pas être pris en charge par la collecte des ordures ménagères classiques. Il s'agit par exemple de meubles (tables, chaises, matelas, armoires), de literie, de tapis, de poussettes, ou encore d'objets divers tels que des vélos ou des sanitaires usagés. Sur le territoire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, ce sont quatre déchèteries implantées par le SITREVA qui permettent de déposer ce type de déchets en toute sécurité. L'accès à ces déchèteries nécessite une carte, à demander directement auprès du SITREVA. Ces dispositifs permettent de limiter les dépôts sauvages et d'orienter les déchets vers des filières de valorisation ou de recyclage adaptées.

**DÈS QUE J'AI COMMENCÉ  
À TOMBER EN PANNE,  
IL Y A EU COMME UN FROID  
ENTRE NOUS...**



**NOUS SOMMES DEVENUS  
TROP ENCOMBRANTS  
DANS LEUR VIE .**

**TU VOIS MON VIEUX, NOUS SOMMES  
PEUT-ÊTRE EN MIETTES,  
MAIS NOUS PARTONS DIGNEMENT.**



### Le traitement des appareils électroménagers

Les appareils électroménagers, qu'ils soient petits ou gros, font partie des déchets nécessitant un traitement spécifique en raison des matériaux et substances qu'ils contiennent. Le gros électroménager inclut par exemple les réfrigérateurs, congélateurs, lave-linge, lave-vaisselle ou cuisinières. Le petit électroménager concerne quant à lui les appareils tels que les grille-pain, aspirateurs, cafetières, bouilloires ou sèche-cheveux. Ces équipements peuvent être déposés dans les déchèteries gérées par le SITREVA, qui les orientent vers des filières spécialisées de recyclage. De plus, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP), les distributeurs ont l'obligation de reprendre gratuitement un ancien appareil lors de l'achat d'un neuf. Certains fabricants proposent aussi des solutions de collecte ou de retour en magasin, facilitant ainsi une gestion plus responsable de ces déchets.



## QUE FAIRE DES DÉCHETS TOXIQUES OU POLLUANTS ?

Les déchets diffus spécifiques (DDS) sont des déchets issus de produits chimiques (la peinture, les vernis, les solvants) qui **présentent un risque pour la santé et pour l'environnement**, en raison de leur composition.

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, vos déchets chimiques **doivent être déposés en déchèterie ou dans un point de collecte** (y compris chez les distributeurs de ces produits).

**Attention, il ne faut surtout pas les jeter dans les poubelles (ordures ménagères, poubelles de tri sélectif) ou dans les canalisations (WC, évier...)!**



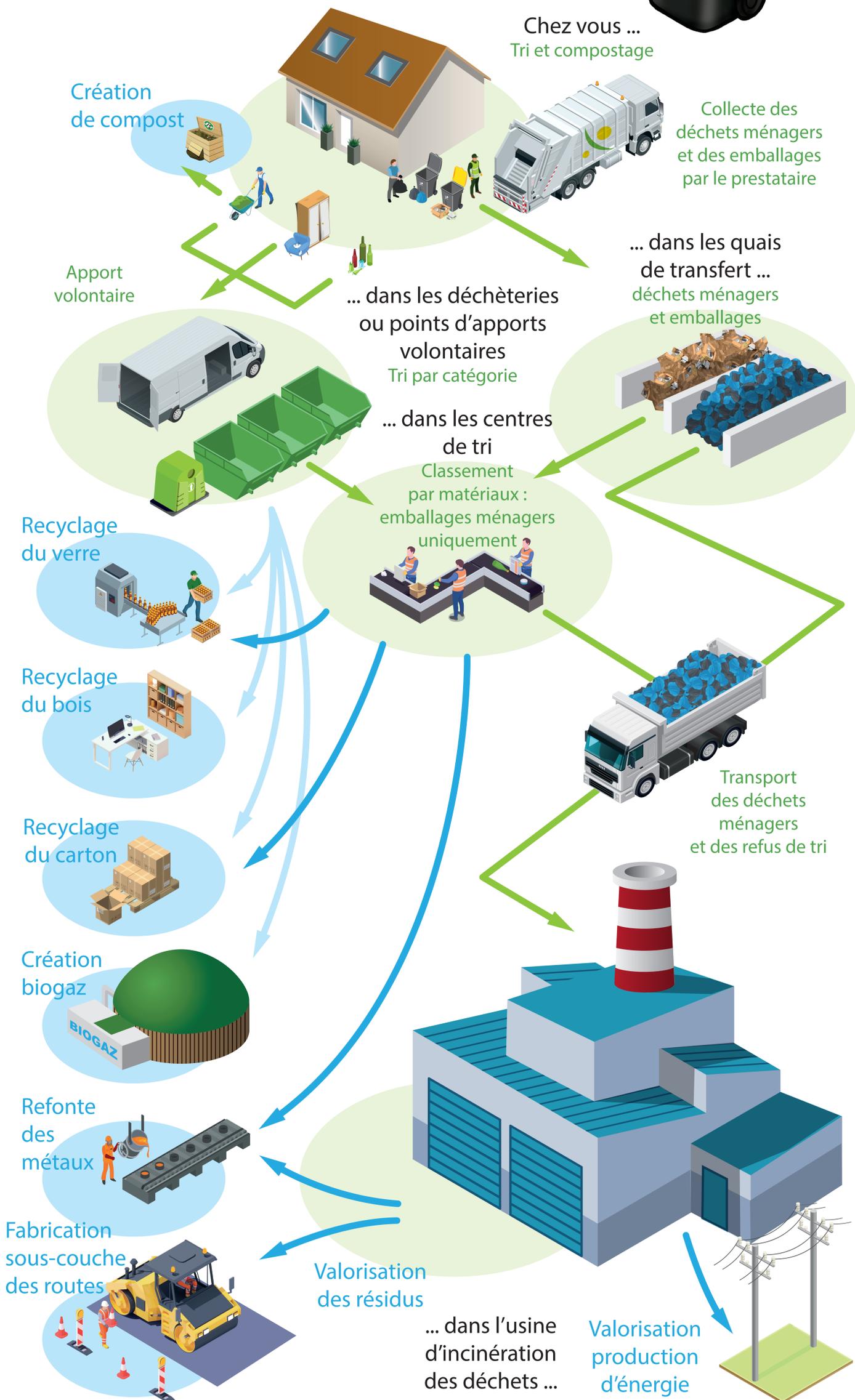
Domaines	Produits toxiques ou polluants
le bricolage et la décoration	peintures, enduits, colles...
le jardinage	insecticides, biocides...
l'entretien spécifique de la maison	déboucheurs de canalisations, décapant, soude...
l'entretien du véhicule	antigel, liquide de dégivrage...
l'entretien de la piscine	brome, chlore, galets de désinfection...
le chauffage, la cheminée, le barbecue	alcool à brûler, allume-feu...



À LA MAISON, JE TRIE MES DÉCHETS MAIS  
ENSUITE UNE SECONDE VIE  
COMMENCE POUR EUX...



# ET APRÈS QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?



**LES RÉSIDUS DE LA COMBUSTION SONT  
APPELÉS LES MÂCHEFERS. ILS SONT  
UTILISÉS EN SOUS-COUCHE ROUTIÈRE.**



## LES ÉQUIVALENTS

Le recyclage profite en premier lieu à l'environnement puisqu'il génère des économies de ressources considérables.

La fabrication de plastiques, de batteries ou encore de textiles nécessite de puiser dans des ressources naturelles limitées (eau, métaux rares, pétrole, etc.).

En réutilisant nos emballages, nous limitons notre impact environnemental et contribuons à la préservation des ressources naturelles.

De plus, certains matériaux sont recyclables à l'infini avec une perte de qualité minimale voir inexistante. C'est le cas de l'aluminium, du cuivre, de l'acier et du verre.

Bien que le papier ne puisse pas être recyclé à l'infini en raison de la perte de fibres à chaque cycle, il peut être utilisé plusieurs fois avant de devenir de la pâte à papier de qualité inférieure. Ainsi, il continue toujours à être valorisé pour fabriquer des emballages, du papier journal, des cartons, etc.



Le saviez-vous ?

	<b>X 6 =</b>		1 peluche
	<b>X 6 =</b>		1 couette
	<b>X 25 =</b>		1 arrosoir
	<b>X 850 =</b>		1 lave linge
	<b>X 114 =</b>		1 trottinette
	<b>X 700 =</b>		1 vélo

**JE T'AIME,  
TU SAIS ???**



Par exemple, on peut économiser 95% de la matière première nécessaire à la production de métal grâce au recyclage de l'aluminium. Et pourtant seulement 30% de l'aluminium vendu est recyclé.

## VOS BACS VOUS RENDENT SERVICE, PRENEZ SOIN D'EUX.

Pensez à nettoyer régulièrement votre bac, vous éviterez d'attirer les nuisibles ainsi que les odeurs désagréables.



Si vous constatez que votre bac est cassé, nous pouvons vous le réparer gratuitement.

Il arrive parfois que nos bennes de ramassage puissent avaler votre bac. Dans ce cas, contactez nous et nous le remplacerons gratuitement.



N'oubliez pas de sortir vos bacs aux dates indiquées sur les calendriers de ramassage et pensez à les rentrer dès que la collecte est effectuée.

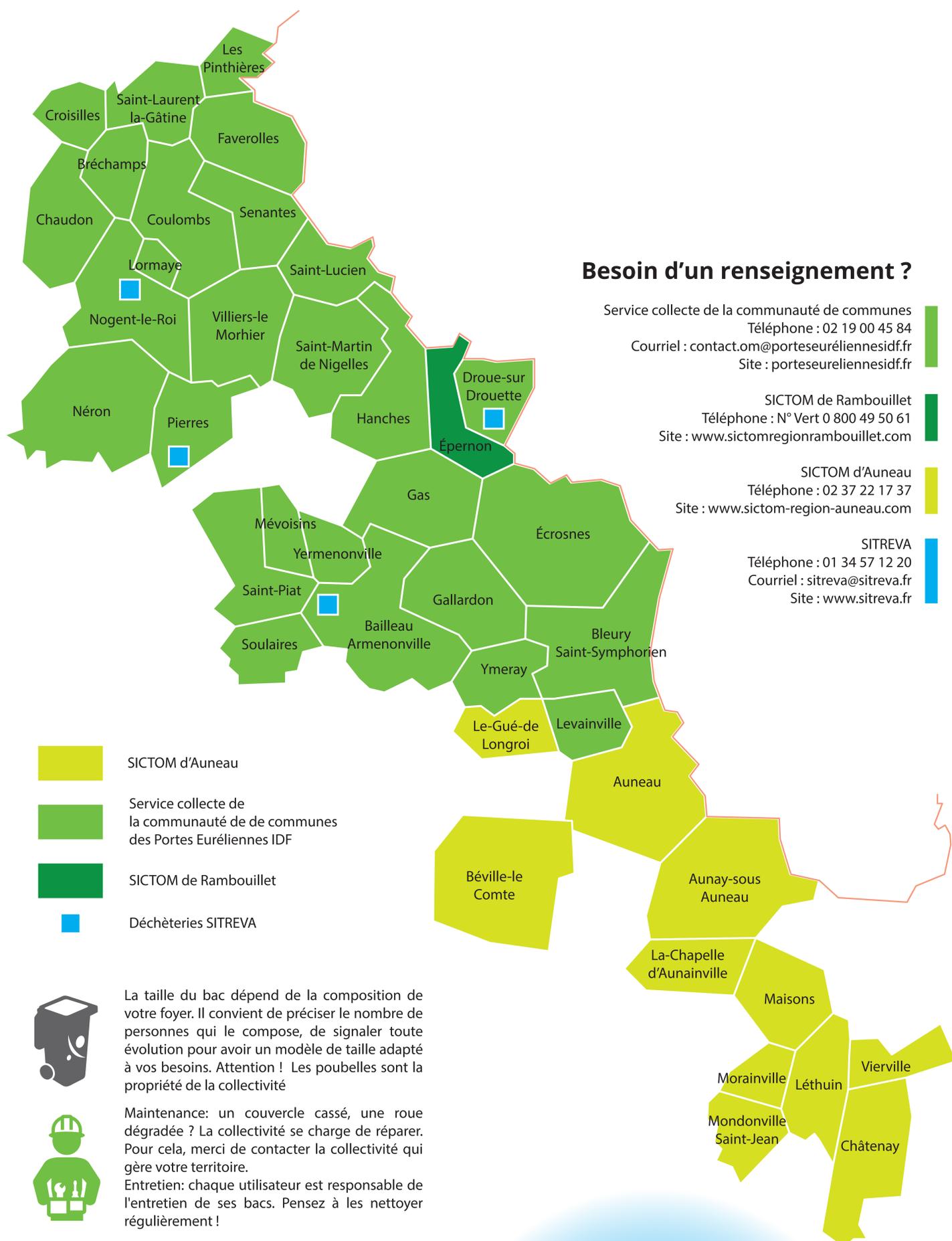
Et puis malheureusement un jour votre bac ne sera plus utilisable. vous recevrez un prospectus dans votre boîte aux lettres vous indiquant qu'il faudra le remplacer. Pas d'inquiétude nous serons à vos côtés...





**Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**  
communauté de communes

# L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DES DÉCHETTERIES SUR LE TERRITOIRE.



## Besoin d'un renseignement ?

Service collecte de la communauté de communes  
Téléphone : 02 19 00 45 84  
Courriel : [contact.om@porteseuréliennesidf.fr](mailto:contact.om@porteseuréliennesidf.fr)  
Site : [porteseuréliennesidf.fr](http://porteseuréliennesidf.fr)

SICTOM de Rambouillet  
Téléphone : N° Vert 0 800 49 50 61  
Site : [www.sictomregionrambouillet.com](http://www.sictomregionrambouillet.com)

SICTOM d'Auneau  
Téléphone : 02 37 22 17 37  
Site : [www.sictom-region-auneau.com](http://www.sictom-region-auneau.com)

SITREVA  
Téléphone : 01 34 57 12 20  
Courriel : [sitreva@sitreva.fr](mailto:sitreva@sitreva.fr)  
Site : [www.sitreva.fr](http://www.sitreva.fr)

-  SICTOM d'Auneau
-  Service collecte de la communauté de communes des Portes Euréliennes IDF
-  SICTOM de Rambouillet
-  Déchèteries SITREVA



La taille du bac dépend de la composition de votre foyer. Il convient de préciser le nombre de personnes qui le compose, de signaler toute évolution pour avoir un modèle de taille adapté à vos besoins. Attention ! Les poubelles sont la propriété de la collectivité



Maintenance: un couvercle cassé, une roue dégradée ? La collectivité se charge de réparer. Pour cela, merci de contacter la collectivité qui gère votre territoire.

Entretien: chaque utilisateur est responsable de l'entretien de ses bacs. Pensez à les nettoyer régulièrement !

**SI VOUS AVEZ UN PROBLÈME  
N'HÉSITÉZ PAS À CONTACTER  
LE SERVICE COLLECTE  
OU VOTRE SYNDICAT**



**CITEO**

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.